

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2479

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Location et maintenance de copieurs numériques couleurs connectés pour l'atelier de reprographie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'atelier de reprographie de la Communauté urbaine a été créé en 1973 pour réaliser les travaux nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

Depuis quelques années, les services communautaires demandent des travaux d'impression à partir de différents supports ; le numérique est de plus en plus présent.

L'atelier de reprographie a dû s'adapter :

- à une amélioration de la qualité des originaux,
- à des délais de plus en plus réduits,
- au traitement de documents numériques,
- à l'évolution de la technologie et aux nouveaux environnements de travail.

Aujourd'hui, les matériels implantés à l'atelier sont connectés au réseau et pilotés à partir de logiciels multi-fonctions.

Dans une première phase de déploiement en cours, des services de la Communauté urbaine peuvent transmettre à l'atelier reprographie, *via* l'intranet, leurs documents à reprographier et le bon de travail associé.

En 2004, cet atelier doit évoluer pour devenir le centre d'édition de la Communauté urbaine ; dès janvier 2005, les éditions liées à la gestion du personnel seront prises en charge à l'atelier. Cette évolution à fort enjeu a nécessité un accompagnement et une réflexion globale sur l'organisation et les modes opératoires.

Ces évolutions sont intégrées dans le cadre du marché de location maintenance de copieurs couleur.

En effet, le marché en cours d'exécution de location et maintenance des copieurs couleur dont le titulaire est l'entreprise Canon arrive à échéance le 31 décembre 2004.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de location et de maintenance de copieurs couleur numériques connectés à l'atelier reprographie de la Communauté urbaine avec, éventuellement, la fourniture de papier et la mise à disposition d'un système de gestion de facturation aux services clients.

Ce marché intègre également des prestations de formation aux matériels et logiciels et l'assistance au démarrage.

Les prestations seraient attribuées dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement conjoint.

Elles pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 ans :

- quantité totale minimum sur 3 ans : 5 400 000 copies,
- quantité totale maximum sur 3 ans : 9 500 000 copies ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2004-1898, respectivement en date des 3 mars 2003 et 10 mai 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que :

a) - les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics,

b) - les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2005 et éventuellement 2006 et 2007 - budget principal - section de fonctionnement - comptes 0 615 580 et 0 613510 - fonction 0 020 référentiel d'achat communautaire C6.02.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,